



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

13/06/2024

AFFICHEE LE :

13/06/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 22

VOTANTS : 26

DATE D’AFFICHAGE DE LA
DES DÉLIBÉRATIONS

20/06/2024

L’an deux mil vingt quatre, le 19 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Laurence FILOCHE-GARNIER, Kévin LEBRET, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Emmanuelle LEPETIT À Axelle MORINEAU, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD

Monsieur Guillaume LEDEBT a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

RÉSIDENCE AUTONOMIE CLAIR SOLEIL - FIXATION DES REDEVANCES D’OCCUPATION POUR LES NOUVEAUX ENTRANTS

DELIBERATION N° **DELIB-2024-057**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

Un important programme de travaux d'amélioration et d'adaptation du cadre de vie est en cours de réalisation à la Résidence autonomie Clair Soleil.

Le coût de ces travaux s'élève à 2 154 964€ HT.

Si l'engagement est pris de maintenir le montant des redevances locatives des résidents séjournant actuellement dans la résidence, hors révision annuelle, il est proposé de procéder à une révision des tarifs mensuels pour les nouveaux entrants comme suit :

	Superficie	6€ du m2	Charges locatives	Prestations d'hébergement	Redevance mensuelle d'occupation avec arrondis
Studios	28 m ²	168 €	153,50 €	70,06 €	392 €
Grands studios	34 m ²	204 €	153,50 €	70,06 €	428 €
T2	36 m ²	216 €	153,50 €	70,06 €	440 €
					Majoration couple: 20€/mois

Ces tarifs seront également soumis à révision annuelle.

Il est à noter que ces nouveaux tarifs restent bien inférieurs aux tarifs appliqués par les résidences situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Caen la Mer.

Par conséquent,

Après consultation de la commission Emploi, Solidarités, Economie Sociale et Solidaire, Logement du 5 juin 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** la nouvelle tarification de la Résidence autonomie Clair Soleil applicable au 1^{er} juillet 2024 pour les nouveaux entrants ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	23	0	Joël JEANNE, Véronique VAS-TEL, Nicolas BO-HERE	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
 Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Guillaume LEDEBT